

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 13 mars 2018

COMMUNIQUÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Approbation de la stratégie de développement touristique des services et loisirs 2025

Le gouvernement a arrêté un projet de délibération du Congrès relatif à l'approbation de la stratégie de développement touristique des services et des loisirs 2025. Annoncée par le président Germain dans sa déclaration de politique générale prononcée le 13 avril 2015, puis le 22 décembre 2017, l'ambition de cette stratégie est de donner un coup d'accélérateur au tourisme en Nouvelle-Calédonie, deuxième secteur d'exportation du territoire.

Retour sur le contexte

Malgré un patrimoine naturel, culturel et historique d'exception, la Nouvelle-Calédonie souffre d'un manque de visibilité auprès de la clientèle touristique internationale. La destination n'est pas assez connue, la coordination entre les différents acteurs insuffisante, malgré les efforts fournis par les trois provinces ces dernières années. Sa capacité d'accueil, de quatre mille chambres, n'est pas assez diversifiée pour capter des marchés de niche, et nécessiterait cinq cents chambres supplémentaires. Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie est perçue comme une destination coûteuse, ce qui imposera d'aligner la qualité des services proposés avec le niveau attendu par la clientèle touristique internationale, de façon à concurrencer les autres pays insulaires de la région.

C'est dans ce contexte que le gouvernement s'est associé aux trois provinces pour organiser les ateliers du tourisme en novembre 2015. Ces rencontres ont permis de dresser un bilan du plan de développement touristique concerté (2005-2015) et de définir un nouveau plan d'actions à l'échelle du pays : la stratégie de développement touristique des services et des loisirs 2025. L'élaboration de cette nouvelle feuille de route aura mobilisé près de 500 professionnels et donné lieu à plus de 200 entretiens sur le terrain.

Les objectifs de la stratégie 2025

En tant que deuxième secteur d'exportation du territoire, le tourisme constitue un outil incontournable pour rééquilibrer le rapport entre les exportations et les importations. Alternative au nickel, le tourisme est également un des principaux leviers de rééquilibrage économique de l'intérieur et des îles, grâce notamment à la création des emplois qu'il pourra générer.

À l'horizon 2025, la Nouvelle-Calédonie a ainsi pour objectif d'accueillir plus de 200 000 touristes de séjour et 1 200 000 croisiéristes par an.

Les revenus touristiques annuels, chiffrés à 23 milliards de francs en 2015, doivent doubler, tout comme le nombre d'emplois directs du secteur, qui compte aujourd'hui environ 5 500 emplois.

D'ici 2025, selon les projections réalisées par les professionnels lors des ateliers, près de 84 milliards de francs seront investis dans le secteur par des investisseurs publics et privés, permettant d'engendrer un retour total de recettes estimé à 395 milliards de francs pour le territoire.

Les préconisations de la stratégie de développement touristique des services et loisirs 2025

- 1. Créer une agence de développement touristique de la Nouvelle-Calédonie.** Elle aurait pour missions d'assurer la gouvernance de l'industrie du tourisme à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, et d'assurer la promotion internationale de la destination par une offre globale, cohérente et exhaustive. Cette agence regroupera les quatre exécutifs (élu du gouvernement et des trois provinces). Plus concrètement, l'agence aura pour missions le pilotage de la stratégie touristique, en coordination avec le gouvernement et les provinces afin de :
 - promouvoir la destination à l'international pour accroître la visibilité et la notoriété de la Nouvelle-Calédonie. La promotion domestique continuera d'être assurée par chaque province,
 - Créer un observatoire du tourisme pour disposer de statistiques qui permettront de mieux connaître les attentes et les besoins de la clientèle, en vue d'adapter l'offre des produits et services et d'optimiser la communication à l'international,
 - structurer l'offre touristique en identifiant des zones à fort potentiel (richesses et spécificités culturelles et naturelles) pour une mise en valeur dans des packages d'activités et des circuits touristiques thématiques,
 - proposer des formations et sensibiliser la population,
 - promouvoir les investissements touristiques en centralisant les projets d'investissement touristique et les informations liées aux dispositifs incitatifs,
 - coordonner la croisière et la grande plaisance.
- 2. Rendre la Nouvelle-Calédonie accessible en intensifiant les efforts prévus par les contrats de destination.** Aussi, l'accès de la Nouvelle-Calédonie au statut de destination touristique agréée a déjà permis d'accueillir en février 2018 un premier vol charter en provenance de Chine. Du côté de l'amélioration de la desserte aérienne, Aircalin et Air Calédonie vont augmenter leurs capacités de transport avec le renouvellement de leur flotte. Par ailleurs, la compagnie internationale, avec le soutien du gouvernement, poursuit les engagements pris dans le cadre des contrats de destination dédiés à l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon. Des outils qui ont fait leurs preuves avec, à titre d'exemple, une croissance cumulée fin 2015 de 50,8 % de touristes australiens supplémentaires par rapport à 2013. Au-delà d'Aircalin, l'ensemble des professionnels du tourisme et des institutions poursuivent leurs efforts : Air Cal, les hôteliers, les tours opérateurs, l'OPT, la CSB sur le contrat Chine, ainsi que le gouvernement et les provinces, sont signataires des contrats de destination.
- 3. Adhérer aux organismes touristiques régionaux** afin de renforcer la visibilité de la Nouvelle-Calédonie sur les salons internationaux et proposer des formations professionnelles aux acteurs du tourisme et aux étudiants.
- 4. Soutenir la construction et la rénovation des hébergements hôteliers, mais aussi**

- rechercher des investisseurs locaux et internationaux**, en vue de créer cinq cents clés supplémentaires par des mécanismes d'incitation fiscale.
5. **Soutenir la professionnalisation des opérateurs touristiques**, en favorisant la création d'emploi et la formation. A déjà abouti la refonte de la formation d'agent de tourisme afin de la rendre cohérente avec l'évolution de la demande.
 6. **Mettre en place un plan croisière** afin d'accompagner le développement de cette activité, en coordonnant l'action des différents opérateurs en vue d'améliorer l'image de la destination par rapport à nos concurrents.
 7. **Sensibiliser la population locale aux effets bénéfiques du tourisme** dans une logique de développement durable et de rééquilibrage.

Suivi et évaluation

La stratégie de développement touristique des services et des loisirs 2025 sera révisée tous les cinq ans.

Un rapport d'activité effectuant un bilan des actions menées et priorisant les actions à mettre en œuvre, réalisé par l'Agence de développement touristique, sera adressé chaque année au Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

* *
*